



Suspension de permis

Par David 19

Bonjour,

Mon permis viens d'être suspendu pour 5 mois par le préfet, pour conduite en étant alcoolisé.

Je vais donc devoir passer une visite médicale, si l'avis du médecin est favorable, aurais je le droit de refaire une demande de permis de conduire et pouvoir reconduire ou devrais je attendre la fin de la suspension de mon permis?

Merci pour vos réponses

Par lavigie

Bonjour

L'expertise médicale rendant un avis favorable est obligatoire pour obtenir la restitution des droits à conduire à l'issue de la durée de suspension.

Sans cet aval, le Préfet n'autorise pas la conduite même après la date de fin de suspension.

En d'autres termes les 5 mois sont à faire visite médicale favorable ou défavorable.